



## Accident de la route

-----  
Par Jeremynuscule

Bonjour,

Je me permets de venir ici suite à un accident de la route de ma compagne qui a eu lieu Le 02 Octobre dernier. Les circonstances sont assez floues. Ma compagne m'indique qu'elle roulait à 30/35, en tout cas qu'elle avait ralenti et qu'elle a vu une voiture arriver "à fond".

Le conducteur indique devant les gendarmes qu'il roulait pas vite qu'il était à 65Kmh..

Pour ce qui est des conditions de circulation, il s'agit d'une route étroite à croisement difficile avec fossé de chaque côté. La voie mesure 3,80m et le traçage au sol est quasi inexistant. Les deux voitures mesurent environ 177cm de large. Ce qui rend le croisement difficile à mon sens et qu'un fort ralentissement est nécessaire.

Le choc a été très violent, les deux voitures sont épaves et ma compagne a du subir une ostéosynthèse rachidienne donc pose de tiges et vis sur des vertèbres avec au minimum 8 semaines d'arrêts. L'autre conducteur, tant mieux pour lui, n'a rien.

Les deux roues côté conducteurs ont littéralement explosé, les deux conducteurs ont perdu le contrôle et ont terminé leur course dans les fossés des voies opposées. Ma compagne 5 ou 6 mètres après l'impact, l'autre conducteur 20 à 25 m après impact.

On se dirige à mon avis vers du 50/50, les gendarmes n'ont pas l'air de chercher plus loin, sur une des photos ci dessous, on aperçoit les traces de frein de ma compagne après impact qui sont bien sur sa voie à elle. Difficile de faire la chronologie certes mais quelques indices sont là.

Ma vraie question concerne le code de la route et/ou le civisme dont il aurait pu faire preuve.

En amont du choc il y a un élargissement de la voie côté tiers, il s'agit d'une entrée de champ. Mais on a déjà tous fait face à des croisements difficiles et quand c'est le cas et que nous le pouvons, c'est à celui qui le peut de se serrer sur l'accotement.

S'il s'était arrêté il n'y aurait pas eu d'impact et la voie étroite aurait dû le pousser à le faire.

Les gendarmes indiquent que c'est une route limitée à 80 et que donc il pouvait rouler à 65...Ok, mais ne doit-on pas adapter notre vitesse aux conditions de circulation et surtout, croiser sur ce genre de route à 65kmH, ça ne pardonne pas, la preuve !

Pour ce qui est de l'élargissement ils disent qu'il n'était pas obligé de s'arrêter mais que c'est juste du civisme de le faire.

Ma compagne, elle, était entre le fossé et le tiers qui peut-être à mordu ? Mais qui en tout cas n'a pas ralenti, ne s'est pas serré ...

Un dépôt de plainte peut-il avoir lieu même si aucune preuve n'existe ?  
Peut-on utiliser cet accotement pour le mettre en cause dans l'accident ?  
Que dit réellement le code de la route à ce sujet ?

Très grand merci à vous...

[img]https://ibb.co/nsTNycL9[/img]

[img]https://ibb.co/HfBf97G1[/img]

[img]https://ibb.co/Ts8DJrm[/img]

[url=https://ibb.co/nsTNycL9]https://ibb.co/nsTNycL9[/url]

[url=https://ibb.co/HfBf97G1]https://ibb.co/HfBf97G1[/url]  
[url=https://ibb.co/Ts8DJrm]https://ibb.co/Ts8DJrm[/url]

-----  
Par chaber

Bonjour

les gendarmes ont-ils établi un constat? Si oui il sera transmis directement aux assureurs par Transpv. Ils détermineront les responsabilités en fonction de ce constat.

Si le point de choc n'est pas repérable dans un couloir, ils adopteront une partage à 50%

Rien n'empêche votre compagne de déposer plainte vu l'importance de ses blessures